

## PARCOURS DE FORMATION

La formation théorique et pratique poursuit le double objectif de préparation à l'examen mais aussi de permettre à la personne de développer ses savoirs de base.

Durant la formation, les formateurs s'attachent à prendre en compte la situation globale de la personne par l'écoute, un suivi individualisé, des entretiens réguliers et si nécessaire l'orientation vers d'autres professionnels pour lever les difficultés rencontrées.

Chaque participant se voit attribué un formateur référent.

La formation est également mise en lien avec le projet d'insertion sociale ou professionnelle de la personne.

Les formateurs cherchent à établir une communication permanente avec le référent social ou professionnel de la personne afin que la formation reste « au service » de ce projet. Ainsi, la formation peut être adaptée ou suspendue pour s'adapter au parcours d'insertion.

## PARCOURS THEORIQUE

La formation théorique porte sur les savoirs de base, le vocabulaire et la syntaxe spécifique au code de la route, les familles et thèmes du code, ainsi qu'un entraînement à l'examen de l'épreuve théorique générale.

Les participants ont un suivi adapté à leur progression afin de comprendre et mémoriser la réglementation routière.

La formation se déroule collectivement, dans les locaux de l'association ou dans les salles mises à notre disposition par nos partenaires. Elle est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité qui utilisera des supports tel que documentations, cahiers d'exercices, prépa code, box, tablettes ...

Les participants doivent être présents à tous les cours proposés par l'association.

## PARCOURS PRATIQUE

Afin d'accompagner les participants à l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière, les objectifs liés au programme du REMC seront évalués tout au long du parcours.

Le nombre d'heures de formation est adapté aux besoins d'apprentissage de chaque participant.

Durant la pratique, différentes phases seront proposées selon la variété des situations de conduite :

- Rase campagne / ville
- Route à accès réglementé / autoroute
- Pluie / neige

Si besoin une évaluation en cours de parcours pourra être effectuée par un autre enseignant, voire un changement de formateur.

Un voyage école pourra être proposé lorsque la configuration le permettra.

Ces voyages école ont pour objectifs de varier les lieux et situations de conduite, d'échanger avec les autres participants (groupe de 3), de favoriser l'autonomie.

A l'issue de ce parcours vous devrez être en capacité de conduire un véhicule en toute sécurité, de façon courtoise et écologique.

## PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### FORMATION THEORIQUE

La formation théorique se déroule dans les locaux de l'association au Puy en Velay ou dans les salles mises à notre disposition par nos partenaires (Brioude et Monistrol/Loire).

Le déroulement des cours d'une durée de 3 heures (avec pause de 20 minutes) s'effectue avec un enseignant et des supports tels que DVD, Box, Internet et mise à disposition de documents détaillés.

Cette formation porte sur :

- Les savoirs de base ;
- Le vocabulaire spécifique du code de la route ;
- Les différents thèmes du code de la route :
  - o Dispositions légales en matière de circulation routière ;
  - o Le conducteur ;
  - o La route ;
  - o Les autres usagers de la route ;
  - o Réglementation générale et divers / Porter secours ;
  - o Précaution nécessaires en quittant le véhicule ;
  - o Eléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité ;
  - o Equipements de sécurité des véhicules ;
  - o Utilisation du véhicule et respect de l'environnement ;
- Les tests.

L'apprentissage est sur mesure et la pédagogie utilisée est adaptée à chacun, les cours sont donc travaillés par des formateurs et des enseignants de la conduite et de la sécurité routière.

## FORMATION PRATIQUE

L'apprentissage de la prévention routière s'articule autour du Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne.

Les différentes compétences enseignées et qui doivent être acquises en fin de formation sont :

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et ses sous compétences sont traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi ;
- Le comment ;
- Les risques ;
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- Les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail...
- L'autoévaluation.